

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Communauté de communes Le Gesnois Bilurien
Parc des Sittelles - 72450 MONTFORT LE GESNOIS
Tél. 02 43 54 80 40

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2019

Objet : SMIRGEOMES : vote des tarifs et du règlement de facturation pour l'année 2020

Délibération n°: 2019_12_D129

Nombre de Conseillers : - En exercice : 41 - Présents : 32 - Procuration : 4 - Votants : 36

Rappel des dates : Convocation : 05/12/2019 Affichage : 13/12/2019

Le DOUZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente de Bouloire, sous la Présidence de Monsieur Christophe CHAUDUN.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

PIGNÉ André, BOUCHÉ Jean-Marie, DELOUBES Anne-Marie, PAPILLON Philippe, CHAUDUN Christophe, AUGER Nicole, AUBIER Magali, GOUPIL Laurent, HUBERT Jean-Paul, ESNAULT Raymond, BOUZEAU Brigitte, DROUET Dominique, GLINCHE Paul, PLEICIS Philippe, BARBAULT Francis, LOUVET Jacqueline, HEUZARD Serge (suppléant), VERNHETTES Patrice, JULIEN Joël, FROGER Michel, MÉTIVIER Philippe, HOLLANDE Marie-Christine, BOUTTIER Jean-Claude, LE CONTE Hélène, LATIMIER Martial, DUGAST Claudia, LEDRU Stéphane, BLAVETTE Mélanie (suppléante), GODEFROY Jean-Claude, LAVIER Isabelle, BUIN Chantal, PINTO Christophe.

Excusé(e)s ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire	Date de procuration
FROGER André	CHAUDUN Christophe	09/12/2019
TRIFAUT Anthony	GLINCHE Paul	12/12/2019
GRÉMILLON Alain	BOUZEAU Brigitte	06/12/2019
PRÉ Michel	HUBERT Jean-Paul	09/12/2019

Étaient également excusés : AUGEREAU Nicolas, DARAULT Annie, DUTERTRE Alain, GICQUEL Yves, MATHÉ Céline, RÉGNIER Francis, LE GOT Jimmy.

Madame Isabelle Lavier est élue secrétaire de séance.

Cf documents ci joints : proposition de tarifs pour les bacs et une proposition pour les sacs marqués ; Règlement de facturation pour l'année 2020. Je vous proposerai de bien vouloir prolonger le règlement 2019 pour l'année 2020 jusqu'à adoption du nouveau règlement par le nouveau Syndicat.

Adopté à l'unanimité sur les propositions tarifaires et sur la prolongation du règlement intérieur 2019 pour l'année 2020 jusqu'à adoption du nouveau règlement par le nouveau Syndicat

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire,
Fait à Montfort-Le-Gesnois, le 13 décembre 2019,
Le Président, Christophe Chaudun

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.